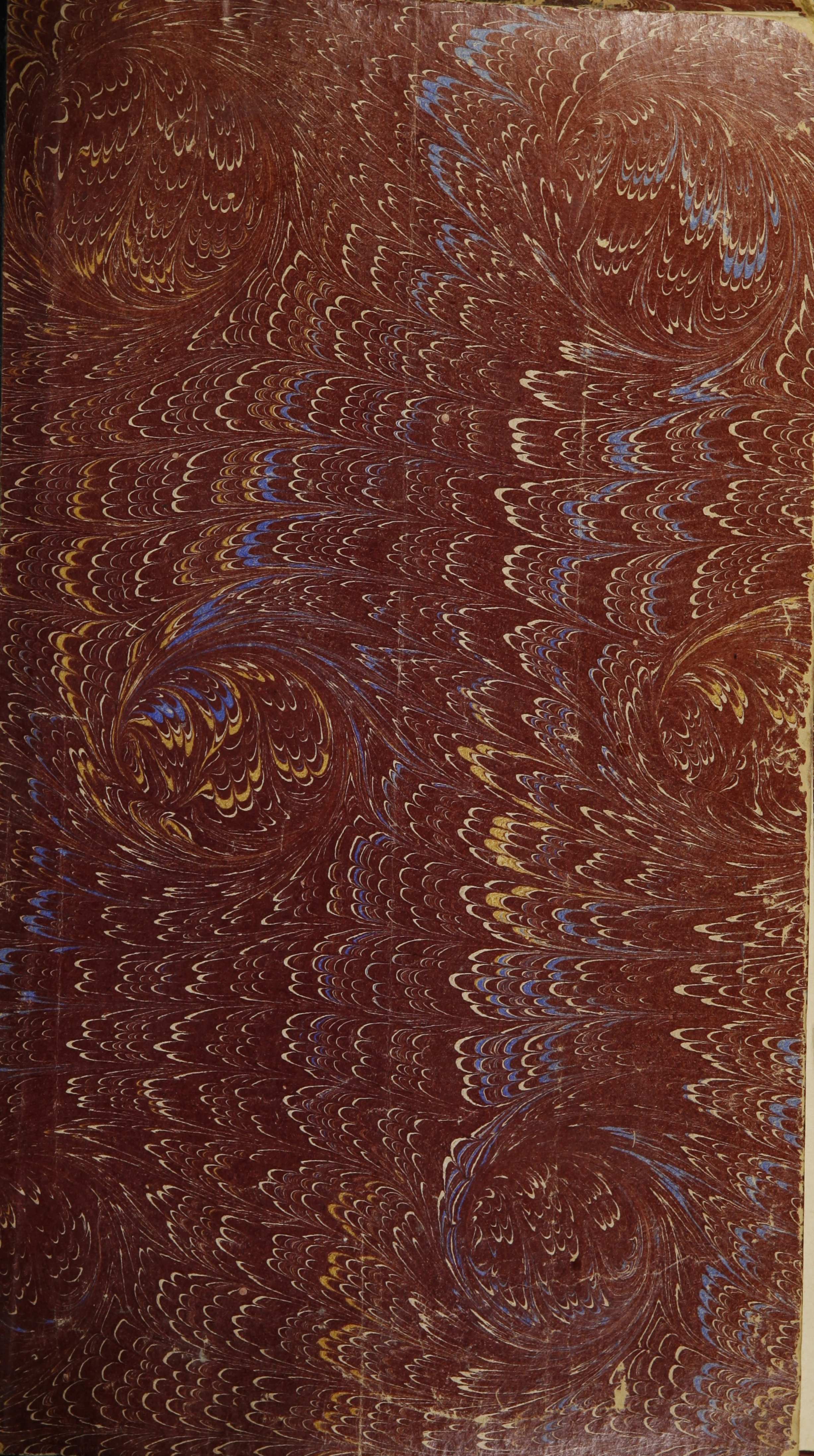


AU

CONGRÈS INTERNATIONAL

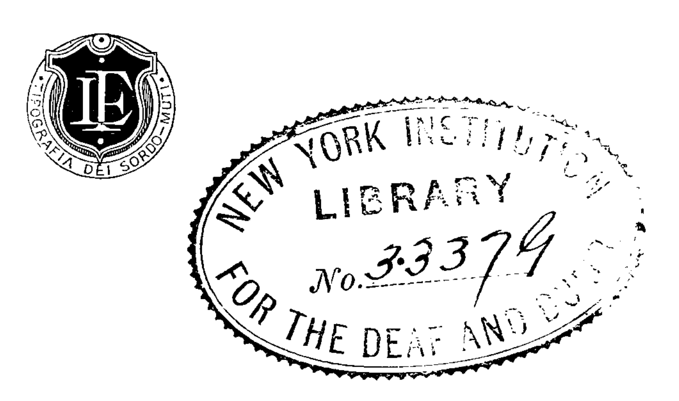
DE 1880

POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES SOURDS-MUETS

NOTES AU PROGRAMME

PAR

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT ROYAL DE GÊNES



GÊNES
IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS
1880

PROGRAMME DU CONGRÈS DE MILAN

Organisation des Écoles de Sourds-Muets

Bâtiments. — Matériel.

1. — L'école sera-t-elle un internat ou un externat? (Indiquer les avantages et les inconvénients de chacun de ces deux systèmes d'éducation.)

2. — L'*externat* comporte seulement la construction et l'aménagement des classes, d'après certaines régles d'hygiène, en vue de protéger et d'améliorer la santé des élèves; le mobilier de l'école; la disposition des tableaux, des pupitres, des sièges, etc.

3. — L'*internat* comprend, outre les classes, la construction:

1° De dortoirs d'après des mesures hygiéniques, permettant la vie en commun d'un grand nombre d'enfants;
2° D'un réfectoire;
3° D'un préau couvert;
4° D'une infirmerie;
5° D'un ou de plusieurs ateliers dont l' aménagement correspondra au but qu'on se propose, soit que le sourd-muet apprenne un état à l'école pendant le cours des ses études, soit qu'il fasse son apprentissage dans les ateliers de l'industrie privée, après sa sortie de l'école;
6° Enfin, l'internat exige que de vastes cours soient attenantes à l'école et pourvues d'instruments de gymnastique.

Enseignement.

1. — Quel doit être l' effectif d'une école de sourds-muets?

2. — Quel est l'âge le plus favorable auquel le sourd-muet peut être admis dans une école, soit qu'on enseigne par la parole ou par les signes?

3. — Dans quelles conditions physiques et intellectuelles doit se trouver un sourd-muet pour recevoir une bonne instruction et pour parvenir à une prononciation intelligible?

4. — Quelle est la durée des études d'un sourd-muet, alors qu'il est instruit par la méthode d' articulation ou d'après celle des signes?

5. — Est-il nécessaire de séparer les éléves sourds de naissance de ceux dont la surdité est due à une maladie?

6. — Quel est le nombre d' éléves qu'un professeur peut efficacement enseigner par la méthode d'articulation et par celle des signes?

7. — Les sourds-muets, pendant toute la durée de leur instruction, seront-ils confiés au même instituteur ou devront-ils changer de maître lorsq'ils auront acquis un certain degré d'instruction?

8. — Pendant leurs leçons, les élèves se tiendront-ils habituellement assis ou debout? Ecriront-ils habituellement sur des tableaux noirs ou sur des ardoises?

9. — Quelle doit être la durée de chaque leçon? Y aura-t-il un intervalle entre deux leçons?

Méthodes.

1. — Indiquer les avantages de la méthode d'articulation sur celle des signes et réciproquement. (Se placer surtout au point de vue de l'enseignement, sans négliger ce qui se rapporte à la vie sociale).

2. — Expliquer en quoi consiste la méthode dite *orale pure*, et faire ressortir la difference qui existe entre cette méthode et celle dite *mixte.*

3. — Déterminer exactement la limite qui sépare les signes qualifiés de *méthodiques* de ceux appelés *naturels.*

4. — Quels sont les moyens les plus naturels et les plus effectifs par lesquels le sourd-muet acquerra promptement la connaissance de la langue usuelle?

5. — Quand et comment se servira-t-on de la grammaire dans l' enseignement de la langue, soit qu'on emploie la méthode dite d'articulation ou celle des signes?

6. — A quel moment les manuels ou livres doivent-ils être mis entre les mains des éleves? Pour quelles branches de l'enseignement peuvent-ils être supprimés?

7. — Le dessin élémentaire, c' est-à-dire le tracé à main levée de la forme des objets, ne doit-il pas faire partie intégrante de l'éducation du sourd-muet?

8. — Quelles sont les connaisances qu'un sourd-muet peut acquerir dans un temps donné, lorsqu'il est enseigné: 1⁰ d' aprés la méthode d' articulation; 2⁰ au moyen de celle des signes?

9. — Par quel système d'éducation obtiendra-t-on une bonne discipline dans une école de sourds-muets?

Questions spéciales.

1. — Les sourds-muets enseignés par la méthode d'articulation oublieraient-ils, alors qu'ils sont sortis de l'école, la plus grande partie des connaissances

qu'ils y ont acquises, et dans leur conversation avec les parlants, donneraient-ils la préférence au langage mimique et à la langue écrite?

Si ce reproche etait fondé, à quoi faudrat-il attribuer cet état de choses et quels seraient les moyens d'y remédier?

2. — Où et comment peut être donné aux jeunes gens que la surdité a empêchés de faire des études classiques, un enseignement pouvant leur offrir l'analogue ou l'équivalent de celui des établissements d'instruction secondaire ouverts aux entendants-parlants? Est-ce dans une division supérieure de sourds-muets ou dans une institution spéciale? Est-ce avec leurs instituteurs ou avec des professeurs de l'enseignement ordinaire?

3. — Quelles sont les professions le plus habituellement exercées par les sourds-muets; quelles sont celles qu'ils exercent le plus avantageusement; peut-on leur ouvrir de nouvelles carrières?

4. — N'y a-t-il pas des maladies et des accidents morbides auxquels les souds-muets sont plus exposés que les entendants-parlants, et n'y a-t-il pas, en raisou du tempérament ordinaire des sourds-muets, une hygiéne à leur faire suivre et des soins thèrapeutiques à lenr prodiguer?

5. — D'après les derniers recensements opérés dans les divers pays de l'Europe, le nombre des sourds-muets, comparé à la population générale de chaque pays, augmente-t-il ou diminue-t-il? Dans l'un ou l'autre cas, en indiquer les causes.

MESSIEURS,

Italien, j'ecris en français, préférant encourir les justes censures que méritera ce que j'expose dans une langue qui n'est pas de ma nation, au danger de voir mes idées réproduites moins exactement. J'aime à prendre sur moi seul toute la responsabilité du fond et de la forme.

Le Père Assarotti, de la Congrégation des Piaristes, commença en 1801 dans sa cellule, à instruire six sourds-muets par les signes, l'écriture, le dessin et la prononciation avec une méthode qu'il crea, et qu'il modifia d'après l'expérience. Napoléon I. en 1805 érigea à Genes une école pour les sourds-muets; y établit douze places gratuites; décreta qu'un local serait assigné à la nouvelle École; en nomma Directeur le Père Assarotti, et voulut que l'on prît le local, les fonds pour son assortissement, et pour les pensions établies sur les biens et les rentes des congrégations réligieuses, que le Gouvernement de Gênes avait supprimées dans ce Duché par son décret de 1798.

En 1814 le Duché de Gênes ayant-éte réuni aux États du roi de Sardaigne, celui-ci secourut largement l'Ecole en 1815, en 1816 la prit sous sa protection, la nomma Institution Royale, la dota de la même somme qu'avait donné Napoléon: et par lettres patentes de 1818 porta a dix-huits les places gratuites. Aprés la mort

du Père Assarotti, moi — qui me trouvais auprès de lui depuis le 1 septembre 1813 — je fus nommé son successeur.

Cette Institution, qui a commencé en 1801, qui fut érigée en Etablissement pubblic en 1805, qui sans le prestige d'aucune École de methodique a donné des Instituteurs à Livourne, à Pise, à Sienne, à Milan, à Turin, à Parme, à Reggio et à Rome (1), n'a pas été assez heureuse pour figurer dans l'invitation au Congrés, ni dans la circulaire qui l'accompagne. Peut-être la cause en est, que mon maître et moi, contents de faire un peu bien et d'y employer tout notre temps, sans la moindre prétention de faire des proselytes, nous n'avons pubblié ni méthodes, ni leçons, ni livres, ni mémoires.

N'importe... Il s'agit des sourds-muets, à qui j-ai voué toute ma vie, je sens que le silence ne m'est pas permis; et si mon âge me dispense d'une intervention personelle au Congrés, un pied sur le bord du tombeau, je dirai tout naïvement ce que je pense sur les différentes questions du programme; et je le dois d'autant plus que c'est dans l'interèt non d'un seul Établissement, mais de ceux de toutes les nations qui seront representées au Congrès; sauf à Vous, Messieurs, de l'apprécier à sa juste valeur.

Bâtiment — Materiel.

Avant tout je crois qu'il est essentiel de bien établir la nature et le but d'un Institut pour les sourds-muets. A' mon avis ce sont des établissements d'instruction et d'éducation que les élèves fréquentent pendant un tems déterminé, après quoi ils doivent quitter l'Établissement pour rentrer dans la société. Il ne faut pas les confondre avec les Hospices, où doivent passer toute leur vie des individus qu'affligent des malheurs d'une nature bien differente: et si à ces derniers on doit préparer et fournir une occupation utile à leur propre interêt, quant aux premiers on n'est obbligé que de les disposer au travail par des moyens indirects et utiles à toute occupation avenir, veillant sans cesse que la paresse des élèves ne les

(1) Buffetti, Marcacci, Pendola, Bagutti, De Bonis, Gaibazzï, Moscatelli, Gioazzini et Ralli.

+ Envoyée certainement

conduise à l'oisïveté et aux vices qui la suivent. Y a-t-il des ateliers, des machines d' industrie etc... dans les écoles, dans les collèges des parlants? Est-ce que les sourds-muets ne pourront pas faire leur apprentissage, prendre une profession aprés l'instruction qu'on leur donne, comme il en est des parlants? Pourquoi donc aura-t-on à s'occuper dans les Établissements d'instruction des sourds-muets, d'avoir des menuisiers, des forgeurs, des graveurs etc? Si quelque genre d'industrie y existe, c'est un surplus; jamais une necessité, ni un devoir indéclinable.

1⁰ L'École dans le sens du mot est essentiellement un *externat*, parceque les parents, tout en cherchant de donner à leurs enfants une instruction et une éducation, dont ils ne sont pas capables, ou ne peuvent pas donner eux mêmes, aiment toujours d'avoir avec soi leurs propres créatures.

Les *Internats* sont une substitution de la famille pour les enfants, que leurs parents, pour quelque raison que ce soit, ne peuvent pas garder chez eux: et c'est ça qui rend la tâche des directecteurs et des instituteurs bien plus pénible et délicate. Ils doivent non seulement donner l'instruction et l'éducation, mais remplacer le père et la mère dans tous les moments de la journée, leur donner tous les petits soins qu'ils auraient dans leur famille, et leur porter la même affection, reglée par une dignité qui les preserve d'imiter ces tendresses qui ruinent la jeunesse, sans qu'ils s'en avisent. Pour cette raison, je pense que les superieurs feraient sagement, si ils restaient à le même table des pensionnaires, partageant avec eux la même soupe, le même service. Certes, ces Mèssieurs qui ont d'autres engagementes et d'autres interêts hors de leur Collège, par la simple raison que — *pluribus intentus, minor manet ad singula, sensus* — ne peuvent pas faire ce sacrifice; et c'est dommage, parceque leur présence et leur exemple seraient une leçon pratique, continuée, et éducative sous le rapport de la modération, du maintien de l'ordre et de la discipline, et couperait court aux plaintes assez comunes aux pensionnaires, d'un traitement mauvais.

Nulle part, que je sache, il éxiste pour les sourds-muets un sim-

ple *Externat:* partout on trouve des Internats où tous ne peuvent pas être reunis; et comme tout sourd-muet (non les cretins, ça s'entend) a le droit d'être instruit, il faut que les Internats ouvrent les portes de leurs classes aux externes, comme on le fait dans les collèges des parlants.

2° S'il y a, ou si on veut faire un simple Externat il n'y a rien à ajouter aux indications detaillées dans cette question du programme: toutefois une leçon de dessin serait utile à tous.

3° Quant à l'Internat, le programme comprend plus que le necessaire, car comme je l'ai dit dés le commencement le but que nous devons nous proposer dans le cours de quelques années, c'est de donner à tous une instruction élémentaire, et de les préparer à l'art qu'ils choisiront en quittant l'école, non pas d'en faire des artistes dans le local même; c'est pourquoi j'insiste sur l'opportunité, et je dirai presque la necessitè du dessin, qui donne de l'ordre, du gout, de l'extétique, qui est utile à tout genre d'application. Je renoncerai à toute idée d'ateliers ecc. et même de la gymnastique, ne croyant pas que cette *mode* soit nécessaire à des jeunes gens bien portants, qui font spontanément de la gymnastique plus qu'il n'en faut, sans s'exposer au danger de se casser un bras, une jambe ecc., ni apprendre à escalader une muraille, grimper sur un mât.

A Gênes, grâce aux principes de mes Cooperateurs des deux sexes, qui — loin de se croire des maitres ayant le droit de se tenir bien separés de leurs dépendants, et d'en disposer à leur gré — sont vaincus de devoir se contenir avec eux comme des pères et des conmères; l'un aprés l'autre se trouvent toujours avec eux sans les livrer aux mains des personnes mercenaires, et ne pensent pas se degrader prenant part à leur recréation, jouant avec eux à la paume, aux boules ecc, faisant avec eux les marches militaires et saisissant les moindres occasions pour régler leurs mouvements, dresser les habitudes vicieuses, veiller sur leur maintien, leur tenue ecc., nous n'avons aucun besoin de la gymnastique proprement dite; et nos élèves des deux sexes, jouissent tous (qui

plus qui moins) une parfaite santé: et ceux-là mêmes qui avaient des imperfections physiques, ou sont complétement guéris, ou beaucoup améliorés.

Enseignement.

1° Des bancs, des tables, des ardoises, des tableaux répresentans des objets sensibles, des aspirometres, des cartes géographiques, des tableaux d'histoire distribuées selon les besoins de chaque classe, sont les menbles qui se trouvent partout; il est important d'avoir dans les tableaux des dessins bien tracés, à fin que les éléves puissent y acquerir un bon gout, qui serait gâté par des figures informes, ou irregulières. Il y manque un *effet*, qui est le plus necessaire; c'est d'avoir des collaborateurs qui soient capables de se livrer corps et âme à l'instruction des enfants. C'est une condition *sine qua non*, et c'est aussi la chose la plus difficile à trouver. Mes confrères qui se trouveront au Congrès en sauront quelque chose. Sûrement on ne peut pas admettre à enseigner aux autres des gens qui manquent d'instruction eux mêmes, mais on doit convenir qu'une médiocre instruction avec beaucoup de bonne volonté et d'ordre, obtient souvent des resultats inattendus: et tous nous avous vu dans les Universités mêmes des Professeurs justement rénommés donner dans les écoles des resultats bien au dessous d'autres, qui, à peine médiocres, avaient le don de descendre dans l'intelligence des élèves, proportionant la science à leur capacité, et les conduisant peu à peu à un progrès reel; tout à fait comme une mère qui proportionne la nourriture de ses petits à la force toujours croissante de leurs estomacs. Et aussi il faut avoir pour principe de donner à l'*emploi* l'homme competent, et non de donner l'emploi à qui le demande.

Il faudrait avoir des hommes dont le cœur fût capable de cette humanité, de cette philantropie, de cette charité, dont les caractères sont si bien signalés par le plus ancien des Philosophes du Christianisme - (Me voilà dans la Republique de Platon: du moins on n'y

fait pas de mal). On a vu l'importance de ce personel, et comme pour les parlants on a établi des écoles *de methodique*, des écoles de methodique ont été ouvertes pour les sourds-muets. Comme l'identité des moyens doit donner un résultat égal, il arrive des éléves-maitres pour les sourds-muets ce qui arrive pour les èléves-maitres des parlants. Ces écoles sont fondées pour obtenir que les nouveaux maitres apprennent l'art d'enseigner; et il en sort, comme partout ailleurs, des artistes, des artisans, des ouvriers, des balayeurs. Or la ville, l'Établissement qui a cette école de methodique, ne peut pas employer tous ceux qui ont frequenté les leçons, et a le droit de choisir les meilleurs pour son service; tous les autres sont reduits à parcourir le monde pour louer leur oeuvre sans s'attacher nulle part; de là les blagues, les intrigues, le fanatisme, les petites guerres etc.

Mon avis à ce propos serait que chaque Établissement se concentrât en soi mème, sans s'occuper des autres; ce qui ne serait pas difficile. Si par exemple on prenait deux ou trois jeunes personnes patentées à l'école methodique des parlants, on aurait dejà une preuve de leur intention de se livrer à l' instruction; si ou les choisissait parmi les plus eveillès; si on les soumettait à une épreuve de quelques mois, à condition qu'àpres ce delai chacun serait libre de quitter l'Institut, et celui-ci de les congedier; si pendant ce temps là ils devaient rester dans l'Établissement, assistant aux leçons des différentes classes, leur donnant la raison de ce qu'on y fait, s'ils devaient faire des répétitions; surveiller les élèves hors de l'école; s'ils avaient en perspective une carrière de promotion, et une pension de retraite; on trouverait bien quelqu'un qui s'affectionnerait à l'Institut, et on n'en ferait pas des miserables, devant à peu près mendier toute leur vie.

2º Les sourds-muets ne peuvent pas rester dans l'Institut qu'un temps determiné, et ce temps étant d'ordinaire de huit ans, ce qu'il faut pour pouvoir achever le cours élémentaire, il faut les prendre à l'âge, dans lequel ils sont plus susceptibles d'instruction. Or, si nous examinons ce qui arrive aux sourds-muets, qui sont

ou negligés brutalement, ou par trop carέssés dans leur enfance, nous devrons conclure, que l'âge où on peut les croire capables d'application est à peu prés de huit ans. Si des conditions favorables se présentent, on pourrait les recevoir avant: mais ce serait dangereux de différer de beaucoup l'admission des autres, parceque plus vite on commence à les instruire, ou par les signes, ou par la parole, plus on est sûr du résultat; et surtout pour la parole, à laquelle ils apporteront des organes moins engourdis.

3° La première condition étant le principe: *mens sana in corpore sano*, la *mens sana* peut se réconnaître aisément si l'enfant n'est pas un *crétin*, s'il a des yeux vifs, étincelants, si chez soi par les signes il se faisait entendre de ses connaissances, si par les signes (qui sont, je le repete, sa *langue* naturelle) il nous comprend, si nous le comprenons; il n'est pas necessaire d'être medecin pour reconnaître s'il est sain de corps. Mais aussi doit-on se rappeler, que tout sourd-muet quoique mal portant, bossu, boiteux, borgne, estropié etc., habile ou non à la prononciation, est un homme comme nous, et comme nous ayant des devoirs, il a aussi des droits, surtout à l'instruction; et la société qui rend obbligatoire l'instruction des parlants, doit la donner à ces disgraciés de la nature. Il y a, malgré celà des maladies qui peuvent se communiquer par contact et par imitation, comme la petite vérole, et l'épilepsie etc., et c'est juste pour sauver la santé générale, d'exclure temporairement des leçons les élèves affectés de maladies transitoires, et d'exclure des *Internats* les maladies perpetuelles.

4. La génération présente, de nous autres peuples de race latine, a justement censuré les Professeurs du siècle passé qui enseignaient aux français, aux italiens la langue latine, par la langue latine. La censure est juste rapport au temps qu'on y dépensait, mais après tout ils arrivaient à leur but, et la langue latine s'apprenait effectivement. Si un Chinois voulait nous enseigner sa langue par la langue même, sans permettre que nous prononciassions un mot de la nôtre, et sans en prononcer aucun lui même, n'est ce pas (soyons sin-

cères) que nous le jugerions un fanatique, si non un fou ou un charlatan? Eh bien..... ce drôle, après un temps bien plus long que par le méthode ordinaire, toucherait son but, et nous finirions par parler chinois.

Par conséquence naturelle il faudra conclure, que malgré la perfection de tous nos organes, malgré l'exercice continuel depuis notre enfance de notre langue nationale, et de sa grammaire *pratique*, nous apprenons les langues étrangères avec plus de facilité en rapportant notre propre langue à celle que nous voulons apprendre, que si nous voulions l'apprendre sans l'aide de la nòtre. C'est pour cette raison là que je crois que l'instruction *primaire* des sourds-muets doit être commencée avec leur propre langue des signes (qu'autrefois on appelait la langue universelle, puisque par elle s'entendent tous les sourds-muets de toutes les nations du monde, et par elle se fout entendre les parlants mêmes, lorsque la différence des langues en entrave les comunications orales): tout à fait comme il arrive dans les familles, où l'on parle aux enfants la langue adoptée en famille (nationelle ou non peu importe), et non une autre langue étrangère; en user différemment serait greffer une plante avant qu'elle ait la force de porter la greffe. Et celà est d'autant plus important pour les sourds-muets, car le petit parlant qui entend la parole acquiert avec la connaissance des mots et l'association des idées aux paroles qu'il entend et qu'il reproduit, l'usage pratique de la composition grammaticale, tandis que le sourd qui n'entend pas la parole, ne peut pas la répéter, ne prend pas l'exercice des phrases, et ne peut par consequence y rapporter aucune idée.

Doit-on donc se borner à l'instruction par signes, quitter l'enseignement littéraire, rénoncer à la prononciation? Ma fois non; si l'on adoptait ce système, la tâche des Instituteurs serait bien plus facile, mais on n'aurait dans les élèves qu'un profit transitoire, qui disparaitrait peu à peu, lorsqu'ils quittent l'ecole. Le jardinier après avoir soigné et arrosé une plante sauvage ne la quitte pas, mais l'ayant portée à la force nécessaire, il la greffe pour en avoir à

son temps un fruit savoureux; lorsque par les signes on est parvenu à éveiller les facultés intellectives du sourd-muet, nous avons un indice infaillible qu'il peut soutenir le greffage de la langue écrite et parlée, qui est pour lui une langue étrangère et qui pourtant lui est indispensable pour rappeler lorsqu'il sera chez soi l'instruction qu'il a reçue à l'école, et le met à même de comuniquer avec ses parents et ses amis, qui se trouvent loin de lui. C'est-là qu'au pauvre sourd-muet s'ouvre un champ qui lui coutera beaucoup de peine, et qui met à l'épreuve la patience et l'habileté du Professeur. La langue des signes répond à peu près aux depêches télégraphiques; elle ne reproduit que les idées principales, sans aucune liaison grammaticale entr'elles (M. Vallade Gabet en a parlé suffisamment pour que je croie nécessaire de répéter les mêmes choses); et jusqu'au point que chaque signe ait la parole correspondante, il y parvient facilement; mais lorsqu'il s'agit des formes par les quelles ces signes doivent se traduire dans la langue (qui leur est étrangère) il lui faut une application, un récueillement tout-à-fait particulier. Il importe de lui faire comprendre l'utilité et la satisfaction qu'il aura lorsqu'il pourra s'entretenir avec des personnes élvignées, avec lesquelles il ne peut pas employer les signes, et l'avantage de pouvoir lire et comprendre les livres, qu'il aura. Quant à la méthode de cet enseignement, je suis d'avis que le P. Assarotti avait raison de dire: — *La meilleure méthode est celle de n'en avoir aucune* — c'est-à-dire qu'il ne faut pas embrasser une méthode exclusive, mais qu'il faut savoir changer quelque chose dans l'application individuelle. On doit connaître les diffèrentes méthodes, et savoir les user dans les cas différents qui se présentent. Le médecin doit connaître touts les systèmes de médecine, l'homœopathie, l'allopathie, l'idropathie, la purgation, l'expectative etc.; mais Dieu préserve les pauvres malades, qui sont soignés par un médecin, qui a adopté un système exclusif!

Deux choses sont indispensables: l'une de s'abstenir de donner aux élèves des règles de grammaire théoriques qui seraient supérieures à l'intelligence de la plus part (il y a plus d'un cas où les

sourds-muets, avec une étude obstinée sont parvenus à comprendre et se rendre raison de ces thèories, mais jamais dans le cours élémentaire, qu'on donne à la généralité); se tenir à la pratique comme on fait dans les familles; et lorsqu'il fait des fautes, *écrire* (ou parler) la cause de l'erreur, et sur les principes expliquer l'écrit par les signes, les quittant dans la suite: la seconde de pousser les élèves à faire entr'eux des conversations par écrit, et un resumé journalier de ce qu'ils ont fait, ou appris: il est entendu, que ces écritures doivent être présentées à un des supérieurs pour être corrigées.

L'instruction élémentaire de la plus part des sourds-muets pour les porter à une discrète composition, ne peut exiger moins de huit ans, si on use les signes et la langue écrite, avec quelque articulation de la parole. Ce n'est pas trop si on pense que les parlants qui possédent déjà une grammaire pratique, ont déjà des idées propres, lorsqu'on les présente à l'école, n'en employent pas moins pour parvenir à une composition discrète.

Si au contraire s'agit de bannir absolument tout usage des signes (chose que je crois impossible, comme je crois impossible de défendre l'usage du français, ou de l'italien, ou du propre dialecte dans une famille, ou dans un établissement d'une autre nation), je dèclare avant tout d'être convaincu que personne dans les Congrès n'aura l'intention de soutenir une instruction orale, bornée à un nombre de mots, de phrases, de périodes, de dialogues et d'autres compositions apprises par ceur, ne faisant des sourds-muets que des perroquets sous forme humaine. La question clairement posée, qu'on entend d'*instruire* véritablement les sourds-muets par la seule parole, sans le secours des signes, je pense que *ce ne serait pas impossible*; mais en examinant ce que j'ai dit à propos des langues latine et chinoise par le latin et par le chinois, je me juge impuissant à établir, à supposer quand même ce ne fût que par approximation, la durée d'un tel enseignement, parce que il s'agit de commencer derechef l'instruction orale, que tous les parlants acquierent dès leur enfance, et avec une assiduité qui remplace tout ce qu'ils ont entendu jusqu'à l'âge où ils quittent l'école.

5. Incapable à concevoir la cause d'une séparation des sourds-muets de naissance de ceux dont la surdité est due à une maladie, je crois qu'on a voulu distinguer ceux qui n'ont jamais ouï la parole de ceux qui l'ont déjà ouïe. Malgré l'interpretation que je me suis permis, il me faut encore distinguer; sont-ils tous sourds? ils doivent rester ensemble. Y a-t-il quelqu'un qui entend encore la parole? et alors ce n'est pas parmì les sourds-muets qu'il doit être instruit. Ceux qui ont déjà entendu et prononcé la parole ont eux aussi droit à l'instruction et leur cours sera sûrement plus rapide, quant à la prononciation, que celui des individus qui dès les premières années de leur vie, n'ont jamais oui la voix de l'homme. Toutefois il n'y a aucun inconvenient à les réunir dans la même classe; seulement les progrès seraient diffèrents sans prêter occasion à des blagues peu sensées. Nous avons dans notre petit Institut deux sourds-muets, qui ont dans le premièr âge oui et parlé, l'un jusqu'à cinq ans, l'autre jusqu'à six: l'un est resté complétement sourd, l'autre conserve encore un *minimum* d'audition; ils sont dans les mêmes classes que les sourds complets, leur voix manque de l'harmonie phonique des parlants, mais elle est plus claire et plus intelligible que celle des autres. Nous exposons à tous les Visiteurs le fait tel qu'il est, pour éviter qu'on ne le croie un prodige de nos efforts, qui sont bien mieux établis sur le profit, que fait un vrai sourd-muet dans l'exercice de la parole, quoique moins claire et moins intelligible.

6. Si l'instruction est mixte un seul Professeur peut efficacement enseigner (pour la première année qui exige des soins individuels) jusqu'à douze élèves; si on la donne par l'articulation qui exige aussi des soins individuels, huit pourront suffire — Par une méthode exclusivement par des signes on n'obtiendrait qu'un succès éphémère; car les élèves rentrés chez eux oublieraient bientôt tout ce qu'ils auraient appris. Il est pourtant indispensable de leur enseigner la langue écrite, pour les mettre dans la possibilité de lire et comprendre les livres, qui pourront toujours leur rappeler l'instruction qu'ils ont reçue.

7. On a des avantages et des dangers tant à confier les élèves

au même Instituteur pendant toute la durée de leur instruction, comme à leur faire changer de maître, lorsqu'ils ont acquis un certain degré d'instruction. L'avantage du premièr système serait que du résultat du coürs de chaque Instituteur on pourrait avoir un critère de comparaison de la capacité de chacun d'eux. Le danger serait double, c'est-à-dire que si par malheur un Professeur se trouvait à la tête d'une classe de jeunes gens inquièts, ou négligents il serait condannè à une sorte de torture pendant toute le cours: l'autre que si par hasard (les hommes sont tous égaüx) une antipathie ou une sympathie particulière saisissait un élève ou le Professeur, les conséquences en dureraient trop long temps, pour ne pas détruire l'ordre, la discipline, l'éducation morale. L'avantage du second système est que chaque Professeur, quand même ce ne fût que par habitude, serait un professeur parfait pour sa classe; et le danger qu'il puisse s'ennuier de répéter toujours pour bien des années le même cours, les mêmes leçons. Tout compensé je crois que le second système soit préferable, car si on établit une carrière, le Professeur est certain qu'avec le temps il aura la classe supérieure et que dans l'intervalle son honoraire sera augmenté; et les élèves auront plus de satisfaction en passant d'une classe à un'autre, changeant salle et Professeur, qu'à rester perpetuellement à la même place, avec le même individu.

D'ailleurs, c'est l'ordre qu'on a toujours tenu et qu'on tient encore dans toutes les écoles et institutions scolastiques des parlants, et je ne saurais pas trouver une raison pour en agir différemment à l'égard des sourds-muets.

8. La règle qui doit déterminer si les élèves doivent être assis ou débout, est la nature de chaque leçon: il n'est pas convenable d'établir des habitudes. Si la leçon est de prononciation, les élèves doivent rester débout, ils peuvent également y rester lorsque la leçon est pour tous écrite sur l'ardoise, ou qu'il s'agit d'une explication par les signes: lorsque les élèves doivent écrire ou apprendre par cœur une leçon, ce serait ridicule, et tout à fait contraire au bon sens, de ne pas les faire asseoir. Chaque Professeur doit se re-

gler de façon que l'ordre et la discipline ne risquent pas d'être troublées par des positions inconvenantes. Laissons-lui un peu de liberté (sera-t-il le seul au monde où l'on crie partout liberté de conscience, liberté de culte, liberté d'opinion, liberté de prêsse, liberté d'enseignement, qui ne devra en avoir aucune dans sa propre classe ?).

Les ardoises lignées et fixés à la muraille sont les plus convenables pour les leçons communes; de petits cartons noirs peuvent être usés par chaque élève (les petites ardoises se cassent trop souvent) pour les écrits, que le maître doit corriger.

9. La leçon pour les sourds-muets doit être aussi longue que possible. Mais une leçon prolongée plusieurs heures de suite fatiguerait immensément les professeurs et ne fatiguerait pas moins les élèves, qui dans leur jeune âge ont besoin de mouvement, sans quoi ils s'affaiblissent, et ne sont plus capables d'attention, et moins encore de réflection. Il faudrait donc laisser un intervalle entre deux leçons; dans l'intervalle il faut ménager une récréation séparée pour les *internes* et les *externes*. La durée de chaque partie des leçons doit être reglée par les personnes, sur qui pêse la résponsabilité de l'instruction, eu égard à la condition spéciale de chaque Institut; s'il y a outre la leçon - une tâche imposée aux élèves - une école de dessin - un exercice de gymnastique etc. on peut profiter de cet intervalle.

Méthodes.

1.° Il y a en peinture le genre puriste, le naturel, le paysage, l'histoire etc., pourquoi n'y aura-t-il pas différentes manières d'envisager l'instruction des sourds-muets? Depuis la création, on a jusqu'ici disputé sur la meilleure forme de gouvernement; toutes les nations se sont préoccupées de l'enseignement des parlants; c'est bien naturel que nous nous occupions des méthodes différentes pour l'instruction des sourds- muets. Mais quels sont les avantages de la méthode d'articulation? D'abord ce genre d'instruction n'est pas applicable à tous ces infortunés qui ont droit à être instruits; parcequ'il s'en trouve

un bon nombre qui ne peuvent pas réussir, et bien d'autres dont la prononciation est à peine intelligible à leur proches: et ceux-là même (et c'est la moindre portion) qui ont une bonne disposition et prononcent assez intelligiblement, ont besoin, pour être moralement, intellectivement instruits, d'un temps trop long, qui n'est pas convenable à tous. Si on veut avoir une école ou un pensionat pour l'enseignement par la seule articulation, cela peut bien réussir; mais il faudra avoir un'autre école, un autre établissement pour l'instruction de ceux qui ne peuvent pas prononcer. Deux établissement séparés, deux series d'instituteurs etc. Bon Dieu, est ce possible?.... Pour ce qui se rapporte à un enseignement par les signes seulement, j'ai déjà declaré qu'il serait bientôt perdu, et qu'il faut l'accompagner avec l'instruction de la langue écrite et parlée, pour qu'il puisse être durable. L'instruction par les signes, l'écriture et la parole peut être plus ou moins utile à toutes les nuances de sourds-muets, qui se font assez bien entendre par les gestes, qui peuvent se servir de la plume, et parfois de la parole, et jouir comme ils juoissent de la vie sociale. C'est de cette manière que l'Epée, Sicard, Assarotti etc. ont jusqu'aux derniers temps instruit les sourds-muets, et ont donné des élèves distingués: Massieu, Leclerc, Taddei, Toma, Basso etc.

La méthode d'articulation, les signes exclus, n'est pas applicable à la généralité de ces malheureux, et s'il s'agissait de ceux qui peuvent prononcer nettement et intelligiblement la parole, l'utilité en sera encore réduite à un nombre plus petit. Assurément dans la vie sociale un muet qui parle fait plus d'impression, qu'un autre qui a besoin de faire des signes et d'écrire. Il y a plus d'éclat, plus d'effet, c'est quelque chose de brillant: mais après tout sera-t-il, après les premières manifestations, plus heureux que les autres?

2. Je crois avoir suffisamment exposé mon opinion dans les questions précédentes pour faire ici une nouvelle explication sur la nature de la *méthode orale pure* et la méthode mixte.

3. Trois genres de signes se trouvent dans l'enseignement des sourds-muets: 1. les signes *naturels*, c'est-à-dire ceux que le sourd-

muet apporte avec soi avant son instruction; 2. les signes de *convention*, c'est-à-dire ceux que l'Instituteur se trouve dans la nécessité de composer par la réunion de plusieurs signes naturels, pour donner à son élève la connaissance nouvelle d'une chose qui existe loin de nous, ou d'une idée supérieure à la matière; 3. les signes *méthodiques*, et ce sont ceux que le Professeur a inventé pour signaler l'office des mots de notre langue dans une composition.

Quant aux deux premières classes de signes, je crois qu'ils sont indispensables pour atteindre le but: quant aux méthodiques, je suis d'avis qu'on doive en restreindre beaucoup l'usage, car on peut habituer les élèves à apprendre la grammaire à force d'écrire tout ce qu'on veut leur dire (en l'expliquant par les signes pour les premières fois) - tout comme les parlants apprennent la grammaire de leur langue par la seule habitude d'entendre et répéter les mots, les phrases, les discours etc. - remplaçant la voix par l'écriture.

4. Les moyens les plus naturels et les plus effcaces par lesquels le sourd-muet acquerra, non pas promptement, mais les plus promptement possible, la connaissance de la langue usuelle, sont à mon avis ceux, que je viens d'indiquer tout à l'heure.

5. Pour la grammaire théorique, je crois qu'il serait inutile de s'en occuper, parce que la nature de ses règles est bien au-dessus de la faculté de raisonnement dont les petits gaillards sont susceptibles, et d'ailleurs les règles générales ont tant d'exceptions que la plupart des parlants mêmes ne savent guère s'en donner une raison. Quant à la grammaire *pratique*, c'est-à-dire l'usage des propositions, des périodes etc., il faut commencer à l'user dès le principe du cours, lorsque les élèves possédent un nombre suffisant de noms, d'adiectifs etc.; l'union du nom à un adiectif est la base du cours pratique de la grammaire, qu'il faut continuer jusqu'à la fin, ne donnant les règles qu'à l'occasion d'en faire l'application.

Il faut faire précisement ce qu'on fait pour les parlants avant qu'ils frequentent les écoles.

6. Les livres, selon mon avis, devraient être mis entre les mains

des élèves, comme des prix, à peine ils connaissent les lettres écrites de l'alphabet, et autant qu'il est possible les prononcent, à fin qu'ils puissent reconnaître les lettres mêmes imprimées dans les différents types, et leur servir à éclairer leurs idées, et commencer à leur donner des modèles de propositions simples. Nul doute que ces livres doivent être différents dans chaque classe, proportionnés aux progrès des élèves mêmes. En vérité je ne saurais guère s'il y a une branche de l'enseignement, où les livres puissent être supprimés: qu'on les supprime lorsqu'ils deviendront inutiles, quand on croit qu'ils soient inutiles aux parlants: et voilà tout.

Assûrément si les élèves reçoivent une leçon comune écrite sur l'ardoise, s'ils sont appliqués à apprendre par cœur une leçon, s'il doivent écrire leur tâche, s'il sont appliqués au dessein etc...... les livres doivent être mis à part pour le moment, mais supprimés définitivement, jamais. — C'est par l'usage des livres que les sourds-muets peuvent dans des limites bien restreints, suppléer à l'audition des autres; c'est par cet usage des livres qu'ils pourront chez eux rappeler l'instruction qu'ils auront reçu, et accroître leurs connaissances.

7. Mon opinion est que le tracé à main levée de la forme des objets ne doit pas faire partie integrante de l'éducation des sourds-muets. Tout enfant, et le sourd-muet en particulier, est par nature porté à faire des griffonnages de ce genre: ce genre de dessin ne doit pas donner matière à une instruction spéciale, car à la fin, quand même ce dessin à main levée vint d'un habile dessinateur, ce serait toujours une chose imparfaite: il importe bien plus que quelqu'un corrige le mieux qu'on peut les griffonages de l'élève. Mais je crois indispensable de lui enseigner le vrai dessin, qui reproduit régulièrement toutes les formes des objets, ce qui sera toujours utile dans l'application qu'il en fera puis aux beaux arts, à l'industrie etc.

8. L'enseignement donné par le moyen des signes seulement, n'à qu'une utilité du présent, qui est bientôt perdue; c'est pour ça

qu'à la *généralité* des sourds-muets de toute espèce on doit donner l'instruction élémentaire par la méthode mixte des signes, qui en sont le languge naturel, — par l'écriture qui leur donne le moyen de rappeler (quand même ce ne fut que par des mots correspondants à leur langage semi-télégraphique) l'instruction qu'ils ont reçue, et l'accroire avec beaucoup de reflection, — par la parole articulée, qui peut leur servir de moyen de comunication avec les parlants, particulièrement dans l'obscurité. J'ai dit qu'à tous on doit donner une instruction élémentaire, j'ai indiqué à quel point ils peuvent arriver, j'ajouterai que ça peut - *à mon avis* - s'obtenir en huit ans à peu près. - Certes il faut avoir un cours supérieur pour ceux qui ont le moyen de continuer les études (comme ceux qu'à Paris obtiennent les places fondées par M. Itard) et pour ceux qui sortant de familles peu aisées, ont des dispositions convenables à èlever leur position sociale. Là on peut enseigner les langues, les mathématiques etc., plus les beaux arts, la peinture, la ciselure, la gravure, la sculpture etc.; le temps n'en peut pas être établi d'avance.

Par la méthode d'articulation *exclusivement*, j'avoue mon incompétence à donner un jugement quelconque, après ce que j'ai déjà dit.

9. La bonne discipline dans une école des sourds-muets doit s'obtenir par le même système qu'on suit pour les parlants. Il faut que les Instituteurs et tous les supérieurs sachent s'attirer le respect et l'affection des élèves, s'ils seront et inquiets un régard un soit peu sévère du Professeur suffira pour rétablir l'ordre; mais si les élèves n'estiment pas le supérieur, jamais ils ne le respecteront, jamais ils n'aimeront celui qui ne les aime pas: da *amantem et scit quid dico*; faute de ça il faut recourir aux punitions, dont l'effet est toujours incertain; veillons avec fermeté, mais avec *un cœur* sur les enfants: quittons-les le moins possible; et la discipline sortira spontanément. Ça va sans dire que les punitions corporelles, les coups etc., sont les pires moyens de correction; ils gâtent le moral de la jeunesse.

Questions spéciales.

1. A'mon avis la question n'est pas bien posée. Il semble que l'enseignement par la seule *méthode* d'articulation exclusivement soit un principe déjà admis par le Congrès: ce qui n'est pas, et ne peut être sans une discussion bien longue et sérieuse qui n'a jamais été faite, et ne peut se faire dans le court délai des cinq jours que durera le Congrès. Quoiqu'il en soit, la question est portée dans le programme du congrès, je dois m'en occuper. — La méthode d'enseignement par l'articulation de la parole est elle applicable ou non à tous les sourds-muets de toutes les nuances que ce soit? — Non: les promoteurs de cette méthode le proclament sans hesitation: ils declarent que les sourds-muets qui ne peuvent prononcer la parole sont des crétins, des imbeciles qu'il faut abbandonner à leur sort, d'autant plus que dans cet état ils ne peuvent pas pêcher. Pas mal..... s'il ne s'agissait que d'anéantir le mérite des de l'Epée, des Sicards, des Salvans, des Assarotti etc. ils pourraient être pardonnés; mais leur attribuer le crime d'avoir soumis au péché les malheureux à qu'ils ont cru avoir donné la conscience de la morale, de la religion et de la société, ce serait hideux si ce n'était ridicule. Quelles sont d'ailleurs les raisons qui les autorisent à declarer que les sourds-muets non instruits ne peuvent pas pechér? Je pense qu'ils n'en sauraient énoncer une seule. Quant à moi j'ai exposé sur ce sujet mes idées dans une petite brochure publiée en 1844 (1) et j'ai eu la satisfaction de voir que les Evêques catholiques, les instituteurs des sourds-muets, les ministres d'autres confessions religieuses, partageaient les mêmes opinions.

Helas! on parle d'une peinture de l'avenir, d'une poesie de l'avenir, d'une musique de l'avenir; pourquoi n'y aurait-il pas pour l'instruction des sourds-muets une méthode de l'avenir? — Mais le Congrès qui se réunit pour l'amélioration du sort de tous les sourds-muets ne peut pas, ne doit absolument pas admettre comme indispen-

(1) Soluzione di tre quesiti religiosi sui sordo-muti.

sable un système aussi absolu, qui exclut de toute instruction la majorité immense des sourds-muets. Pleine liberté à qui que ce soit d'appliquer un système exclusif aux sourds-muets se trouvant dans des conditions particulières; ce sera une specialité comme en chirurgie l'oculiste, l'alienisme en medecine, — mais le Congrès doit penser que notre mission est d'instruire autant que possible touts les sourds-muets indistinctement. Ce qui ne peut s'obtenir que par la méthode mixte (composée, je le répéte, des signes comme base, de l'écriture, de l'arithmétique, du dessin et de la prononciation), qu'avec un succès innegable ont suivi nos ancêtres.

Mais alors les promoteurs de ce système sont des fous, des mauvais sujets? Non, Messieurs, point de tout, je puis le dire avec conscience, parce que j'en connais plus d'un: ce sont de braves gens, d'honnétes personnes qui saisies de surprise d'entendre parler, tant bien que mal, un certain nombre de sourds-muets se sont laissés entrainer par la fantaisie, sont devenus enthousiastes, et finirent par être fanatiques au point d'assurer que désormais il n'y aurait plus de sourds-muets [ils auraient dû y ajouter *parmi ces élus qui pourront parler*]. La faute principale n'est pas de ces hommes de bonne foi, mais de ces individus, sans convictions propres, sans foi dans leur mission — papillons de la science et de l'art — qui s'elevent, s'abaissent, voltigent dans l'air, cherchant d'acquerir un renom populaire qui les soulève (pour le moment) au dessus des autres: ils applaudissent, sans rien examiner, à ceux qui font plus de bruit avec des déclamations, où il ne manque que deux petites choses qu'on appelait autrefois la solidité et le bon sens.

Quelle que soit la méthode qu'on adopte pour leur instruction, il est certain que les sourds-muets, sortis de l'école donneront dans leur conversation la préférence au langage mimique, qui est leur langue [ne l'oublions pas] comme des Italiens, des Français, des Anglais parleront entr'eux quelque part qu'ils se trouvent leur propre langue, comme les Genois, les Milanais, les Gascons, les Bohemiens, parlent partout leur patois. Seulement le sourd-muet préferant toujours sa langue mimique, même en conversant avec des parlants,

lorsqu'un de ces signes n'est pas compris, écrit d'ordinaire le mot correspondant où le prononce, ce qui dans l'obscurité est autant de gâgné: raison pour laquelle j'insiste sur ce que l'articulation de la parole soit cultivée dans la proportion, dont chaque élève est susceptible.

Enfin je connais un homme qui écrivait autrefois assez correctement et tenait correspondance en français, en anglais, en allemand, en espagnol, et à présent — faute d'exercice et par desuetude — il ne sait pas lire sans dictionnaire une ligne de ces différentes langues; et il n'est ni sourd ni muet. Si celà arrive à un parlant, qu'y a-t-il de surprenant que le sourd-muet oublie une langue qui n'est pas la sienne? dont le langage natal est la mimique?..... Mais quels seraient les moyens de remédier à cet inconvenient? Les mêmes, ni plus ni moins qu'on doit user pour conserver l'exercice de la langue qu'on lui a enseignée. Lui procurer des livres qui lui rappelent continuellement ce qu'il a appris, bien sûrs que la curiosité naturelle à l'homme quelqu'il soit, et l'inclination à augmenter ses connaissances le pousseront à lire d'autres livres et à dilater le champ de ses idées.

2. J'ai dit plus haut, que chaque Institut doit avoir deux cours; l'un élémentaire, commun à tous les élèves pauvres ou riches, plus ou moins intelligents: l'autre supérieur où l'on doit admettre tous les élèves de toutes les classes de la société, qui ont une disposition prononcée à un plus grand progrès. Je prie le Congrès de voir comme celà répond à l'ordre qu'on tient dans tous les établissements pour l'instruction et l'éducation des parlants; et qu'il n'y a pas une raison pour distinguer l'instruction des uns de celle des autres. C'est un fait incontestable que dans la foule des petits gaillards qui se présentent à l'école (obbligatoire) élémentaire il n'y en a guères qui possedent les moyens intellectuels et financiers nécessaires pour atteindre à une instruction supérieure. C'est un fait également incontestable que tout ce petit monde ne donnerait pas autant d'avocats, de procureurs, de mathématiciens, d'ingenieurs, d'hommes de lettres, de savants etc. (entre bons, mauvais et médiocres, il y en a déjà plus qu'il n'en faut: tout le monde

le sait). Peut-on prétendre de faire une exception à l'ordre général à l'égard des sourds-muets? Prenons les hommes tels qu'ils sont et le monde tel qu'il est; ne nous laissons pas conduire dans les tourbillons des hypothèses; n'adoptons pas trop facilement les théories qu'un philosophe fabrique dans son cabinet, ni les utopies de ces miserables qui parcourent le monde proclamant des idées qu'ils n'ont pas eux mêmes: suivons la nature et nous nous trouverons sur le droit chemin.

L'instruction élémentaire est due à tout le monde capable d'en profiter. L'instruction supérieure est due à tous ceux qui à intelligence égale peuvent également y atteindre à quelque classe de la société qu'ils appartienent. C'est de ce second cours que sont sortis à Paris les Massieu, les Leclerc et d'autres dont je ne rappele pas les noms: c'est de ce cours qu'à Gênes nous eûmes de médiocres mathématiciens dans Taddei et Rossi; des graveurs en taille douce dans Castelli, Mauro et Oggero; des graveurs en pierre dure dans Patrone et Massone; des sculpteurs dans Origone; des connaisseurs de langues, dans Corsi, Basso; des négociants dans Viano, Toma et Revello, des écrivains discrets dans Viano, Corsi et Basso, sans compter les relieurs, les thypographes, les cordonniers etc.

C'est tout à fait indifférent que ce second cours se fasse dans le même local où l'on fait le premier, ou dans un local separé; celà dépend du nombre des élèves, de la capacité du bätiment. Si cependant il était possible, j'aimerais mieux que les deux cours fussent réunis, comme nous le voyons dans tous les collèges des parlants: ce qui excite l'émulation des élèves du cours élémentaire qui voient quelques uns de leurs anciens camarades admis au cours supérieur. Ce que je crois essentiel et aussi plus économique c'est que les enseignants du second cours sortent des classes inférieures; ils y trouveraient une carrière plus ample et les élèves trouveraient en eux des personnes de leur connaissance, qu'ils savent leur être affectionnées, quand même ce ne fût que par seule habitude. D'ailleurs, Messieurs, les honoraires qu'on donne aux Enseignants des sourds-muets ne sont pas d'ordinaire bien larges, et il serait difficile de trouver au

déhors des professeurs (si ce n'est de gâtemétiers) qui aiment à s'en occuper. Encore, nous n'avons pas à faire des docteurs, mais des hommes qui puissent se tirer de leurs affaires indipendamment des autres, garder leur position en société, accroître leurs connaissances par la lecture, la conversation écrite ou articulée, la correspondance etc.

3. A'tout genre de professions peuvent s'exercer les sourds-muets hors de l'école, où on ne leur doit que l'instruction, l'éducation, l'esprit d'ordre et de discipline et par le dessin l'acheminement à tous les arts et industries. Quant à l'exercice d'une profession, on ne peut rien établir, *a priori*: pour les habitants des campagnes, des bourgs etc. il est certain qu'à part la cultivation, ils s'adonnent d'ordinaire au métier de cordonnier, de tailleur, de maçon, de menuisier etc.: les habitants des villes donnent la préférence à la typographie et à la lithographie, aux beaux arts etc. Il n'y a pas une profession qui dépende de l'observation et de l'imitation dont les sourds-muets ne soient pas capables; et lorsque tous les arts, professions et industries leur sont ouvertes — je ne saurais guères qu'on pût leur ouvrir de nouvelles carrières: ce qui d'ailleurs n'est pas de la compétence des Etablissements d'éducation: ce sont eux mêmes et leur parents qui doivent choisir. Le plus ou moins d'avantage qu'ils peuvent tirer d'une profession dépend de leur attention, de leur travail et des conditions particulières de l'endroit où ils tiennent leur exercice, sans qu'on puisse rien établir d'avance pour règle générale.

4. C'est un fait constant que d'ordinaire les sourds-muets portent la peine des fautes de leurs parents, ils sont généralement affectés dans leur système lymphatique; mais avec une nourriture saine et suffisante, avec du mouvement, et quelque soin hygienique on parvient à vaincre cette condition anormale. A' l'exception de ça je n'ai jamais remarqué en eux ni maladies, ni accidents morbides qui les placent dans une condition différente des entendants-parlants. Je n'entends rien à la médecine, ni à la thérapeutique; je me borne à indiquer des faits que j'ai observés.

5. Le nombre des sourds-muets comparé à la population générale peut s'établir à l'un sur mille. Son augmentation ou sa diminution dépendent des évènement de famille, de l'état sanitaire des parents, des agitations causées par les invasions des maladies plus ou moins contagieuses, par les tumultes populaires etc. Comme ces causes ne sont pas constantes, il en résulte que dans ces cas le nombre de ces malheureux a un accroissement extraordinaire; et qu'on ne peut rien établir que d'après les évènements. Et il n'y aurait pas lieu à surprise si par suite des cataclismes, des variations d'atmosphère, de la disette de 1879, le nombre des sourds-muets augmentat en rapport des années prècedentes.

Je conclus en disant que, à mon avis, on ne doit pas faire des distinctions entre l'instruction et l'éducation des sourds-muets, et celle des intendants-parlants, si non que l'une part du langage des signes et l'autre du patois, du dialecte, de la langue naturelle; que tout le reste se reduit à une mistification sans but; que chaque Institution devrait avoir un cours élémentaire, et un cours supérieur; qu'elle doit avoir un corps d'Enseignants, et un Conseil d'administration; que les Enseignants étant les seuls résponsables envers Dieu, la société, les individus de tout ce qui se rapporte à l'instruction, à l'éducation, à la moralité des élèves, il ne faut pas leur fournir aucun prétexte de se décharger de cette immense résponsabilité sur une pression qu'il pourraient subir du déhors. Ils peuvent tenir entre'ux des conférences pour s'entendre sur les modifications qu'ils croiront d'apporter aux méthodes d'enseignement, aux promotions à faire parmi les élèves, aux prix qu'ils peuvent mériter, sur les besoins matériels des écoles; en cas d'un doute ils peuvent demander conseil à la personne qu'ils jugeront capable de le donner, pourvu qu'ils soient réellement disposés à suivre, après les discussions nécessaires, le conseil qu'ils en auront reçu.

Le conseil d'administration doit principalement s'occuper des finances de l'Etablissement, de tout ce qui se rapporte à la nourriture saine et suffisante de la comunauté, à la tenue, aux soins matériels et hygieniques des personnes saines ou malades, à pour-

voir aux besoins des classes et du local etc. Mais il n'est pas dispensé de s'occuper de l'allure de l'enseignement, du maintien des élèves, de leur moralité etc. et tout en accordant au corps des Enseignants tout l'appuï moral et la considération dont ils ont besoin, eux qui sont continuellement auprès de ses élèves - de veiller sur leur conduite, pour congedier, sans retour avec pension ou non selon les circonstances, celui d'èntr'eux qui pourrait se trouver impuissant ou indigne de continuer à occuper sa chaire.

Voilà, Messieurs, les convictions que me donne l'expérience, exposées sans détours et avec la franchise qu'on a le droit de demander à un homme qui désormais ne peut plus se faire d'illusions et n'a plus rien à espérer ni à craindre ici-bas. Certes ce n'est pas tout de l'or pur que je prétends avoir etalé devant Vous: peut-être que par ci par là Vous trouverez quelque chose qui pourra fixer votre attention: mais quand même le tout mériterait votre désapprobation, je ne serai pas moins content d'avoir tenté d'apporter mon petit tribut à un Congrès, qui se propose l'amelioration du sort de ces infortunés, que j'ai contractè l'habitude d'appeler mes enfants.

En attendant que les éventails américains, rendant l'ouïe aux sourds-muets, viennent changer le rôle de leurs Instituteurs (1), je finirai avec un vœu bien sincère et cordial:

(1) Extrait du journal le *Cittadino* du jour 16 Janvier 1880.
« Non vi è obbligo di credere.
» Un nuovo strumento chiamato *Udifono* destinato a far udire i sordi, venne esperimentato » l'altro giorno a New-York.
» L'istrumento ha la forma e la dimensione di un ventaglio; è costruito con una composi» zione che possiede la qualità di riunire il suono e condurlo ai nervi dell'udito per mezzo » dei denti; l'udito ordinario non avendo niente da fare con questa maniera di udire.
» La composizione rassomiglia alla *guttaperca;* delle piccole corde dall'estremità del ven» taglio convergono al suo manico e servono a curvare l'istrumento secondo la curva che » in ogni singolo caso è più adatta per meglio trasmettere il suono. Quando è adoperato, » una estremità di questo ventagllo si poggia sopra uno dei denti superiori.
» L'invenzione ebbe nello esperimento un completo successo.
» Un giovanetto sordo dall'infanzia udiva le parole dette in un'ordinaria conversazione.

Puissent Vos déliberations obtenir un succès plus utile et plus dùrable que celles de tous les Congrès qui ont eu lieu dans le monde, à commencer par ceux des Puissances, et descendant à ceux des Academies, des Instituts etc. jusqu'à ceux de la moindre des fractions d'une association d'ouvriers ! !

Gênes, le 26 Avril 1880.

C. A. BOSELLI.

» Una ragazza muta-sorda indicava con segni e sguardi di stupore che essa udiva suoni » di voce, dei quali non comprendeva il valore.

» Degli istrumenti furono messi nelle mani di parecchi sordi che componevano un' intera » camerata. Una signora cantò su di un organo — i sordi andavano in estasi di gioia alle » prime note musicali e battevano le mani accompagnando la musica.

» L' inventore sostiene che per mezzo del suo istrumento i sordi potranno imparare a » parlare ».

